



Nb des conseillers élus : 19	Conseillers en fonction : 19	Conseillers présents : 12
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance Ordinaire du 25 Octobre 2019 – 20 h		
Sous la présidence de Monsieur Denis SCHITZ		
Membres présents : M^{mes} Sylvie BECQUER, Danielle GOLIN, Adjointes , MM. Albert BROSSARD, Pascal FOUQUET, Jean-Paul WEBER, Adjoint , M^{mes} Lysiane SPATARO, Conseillère Déléguée, MM. Carole FERNANDES, Valérie MARQUIS, Anthony SARTORI, Rémi SCHAEDEGEN, François SERSEN		
Membres absents excusés : M^{mes} Jeanne CECCARELLI, Sophie GRZELAK, Séverine POCHON, MM. Stéphane BLACH, Michel D'AMORE, Philippe MOURAUX Membre absent non excusé : Nelly WIEMERT		

Approbation du Compte Rendu du précédent Conseil Municipal.

1. BUDGET 2019 – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Municipal vote la Décision Modificative n° 1, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- section de fonctionnement : 100 128,00 €
- section d'investissement : 594 234,00 €

Des crédits complémentaires sont ouverts pour les opérations suivantes :

- Entretien des terrains, bois et forêts,
- Remboursement à d'autres organismes,
- Réseau de voirie,
- Extension Hôtel de Ville,
- Equipement sportif (complexe),
- Aménagement espaces verts.

D'autre part, le Conseil Municipal émet un avis favorable à plusieurs mesures d'ordre comptable.

2. ADMISSION EN NON VALEUR

Sur demande du Service des Finances Publiques, le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur d'une somme de 1 499,29 € correspondant à des créances effacées dans le cadre d'une procédure de surendettement pour des loyers impayés par le locataire d'un logement communal.

3. MODIFICATION DE LA GRILLE DES EMPLOIS DU PERSONNEL

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la grille des emplois du personnel communal.

Il accepte l'embauche d'une salariée en Contrat Unique d'Insertion (CUI) – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) pour le périscolaire.

Il accepte également la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe, et la suppression du poste d'Adjoint Technique Territorial.

D'autre part, dans le cadre du Contrat Groupe Risques Statutaires mis en place par le Centre de Gestion de la Moselle, le Conseil Municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention qui va être engagée à cet effet.

4. REMBOURSEMENT DE DEPENSES ENGAGEES POUR LE COMPTE DE TIERS

Le Conseil Municipal décide le remboursement à la Commune, par GrDF, d'une somme de 23 000 € pour les travaux réalisés sur la voirie lors des travaux de renouvellement du réseau gaz.

D'autre part, le Conseil Municipal émet un avis favorable au remboursement à un locataire d'un logement communal, d'une somme de 101,10 € pour le remplacement d'une serrure hors service.

5. FIXATION DES LOYERS ET CHARGES – ANNEE 2020

Le Conseil Municipal décide d'appliquer une hausse de 1,20 % sur l'ensemble des loyers et charges des logements et bâtiments communaux pour l'année 2020.

Compte-tenu de la hausse sensible des coûts de l'énergie, les tarifs de location de la salle des fêtes seront majorés de 3 %.

D'autre part, le Conseil Municipal fixe le montant du remboursement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dû par les locataires relevant du statut du mineur.

6. CONTRATS D'ENTRETIEN – ANNEE 2020

La consultation des entreprises relative aux divers contrats d'entretien et de service pour l'année 2020 ayant été infructueuse, des relances seront effectuées.

Il sera également procédé à une consultation pour un contrat de maintenance des installations de chauffage du nouveau groupe scolaire, du complexe sportif et de la salle des fêtes.

7. OPERATIONS D'ORDRE FONCIER

Le Conseil Municipal décide, en 2^{ème} lecture :

a) de vendre à la SCI du Chardon, l'emprise de l'ancien casernement de LUDELANGE, d'une contenance totale de 4ha 21a 62ca, au prix fixé par le Service des Domaines de 80 000 €.

b) de céder à l'euro symbolique, le mur mitoyen dont la Commune est propriétaire sur une parcelle sise rue de la Chapelle à BURE.

c) de renoncer à l'obligation de signification par voie extra judiciaire et d'autoriser le partage dudit bien à un acquéreur d'une parcelle du lotissement « Les Arbrisseaux ».

8. LOCATION DE DELAISSES DE TERRAINS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal décide de louer, à titre précaire et révocable, à quatre propriétaires riverains du lotissement « Les Arbrisseaux » des délaissés de terrain en friche, non constructibles.

9. ADHESION DE LA COMMUNE A « MOSELLE AGENCE TECHNIQUE » (MATEC)

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à « Moselle Agence Technique » (MATEC) Etablissement Public Administratif Départemental. Cet EPA a pour objet d'apporter à la Commune une assistance d'ordre technique pour réaliser, ou faire réaliser, ses études et ses travaux dans de nombreux domaines énumérés dans les statuts de MATEC.

10. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « PORTES DE FRANCE THIONVILLE »

Le Conseil Municipal approuve les rapports définitifs établis par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) de la Communauté d'Agglomération « Portes de France Thionville », lors de sa séance du 3 Septembre 2019.

11. INTERDICTION DES DEPOSITOIRES FUNERAIRES

Le Conseil Municipal s'oppose avec vigueur aux mesures prises par Monsieur le Préfet de la Moselle visant à interdire l'utilisation des dépositaires funéraires.

Ces mesures sont incompréhensibles, inadaptées et contraignantes pour les communes et surtout pour les familles en deuil.

L'interdiction pure et simple de l'utilisation des dépositaires funéraires relève d'un non-sens évident et d'une interprétation beaucoup trop stricte du décret du 28/01/2011.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Préfet de revoir sa position et de permettre l'utilisation des dépositaires funéraires au même titre que les lieux toujours autorisés (édifice cultuel, chambre funéraire, crématorium, résidence du défunt ou celle d'un membre de sa famille).

12. ACCUEIL PERISCOLAIRE – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Pour des raisons d'amélioration du fonctionnement du périscolaire, le Conseil Municipal accepte la modification du règlement intérieur de l'accueil périscolaire et du mercredi éducatif.

13. AUTRES POINTS EVOQUES AU COURS DE LA SEANCE

- Retrait des bennes à déchets verts à BURE – Voir quelle solution adopter sans simplement déplacer le problème des dépôts anarchiques et très coûteux

- Demande formulée par des adolescents en vue d'aménager un skate parc pour vélos BMX

- Raccordement des usagers sur le réseau câblé ORANGE - Réunion publique le 7 Novembre 2019 à 18h30 à la salle des fêtes de BURE

- Réglage des spots à la salle des fêtes de BURE

Prochaine séance du Conseil Municipal : la date vous parviendra ultérieurement

TRESSANGE, le 28 Octobre 2019

Le Maire,


Denis SCHITZ

